

CARNAC AVENIR

LE RESTAURANT SCOLAIRE

Carnac...4300 habitants...4 cuisines centrales ? Sans prendre l'avis des commissions concernées en imposant ses vues sans proposition alternative, le maire de Carnac n'est-il pas en train de voir beaucoup trop grand pour Carnac ?

C'est le résultat d'une politique de prestige qui ignore les besoins réels des Carnacois : 4 cuisines centrales c'est la plus grande concentration par tête d'habitant de toute la FRANCE.

Pourquoi 4 : celle du foyer logement, celle du collège des korrigans, et les 2 futures, celles des écoles des Korrigans et de Saint Michel.

Qui va payer cette surenchère ? Vous.

Comment en est-on arrivé là ?

Les structures du restaurant scolaire actuel sont vieillissantes, une rénovation ou une reconstruction s'imposent.

La décision de construire le nouveau restaurant sur les terrains des Haras, trop éloigné pour les petits de l'école Saint Michel, a conduit celle-ci à envisager sa propre restauration sur son site.

C'en est fini de la concorde ! 30 ans de bonne entente et de consensus entre les écoles publiques et privées balayés.

Quel va en être le coût ?

Pour réaliser son restaurant scolaire Saint Michel a besoin de financement : comme annoncé au conseil municipal, la mairie va se porter acquéreur d'un terrain lui appartenant pour un montant de plus de 400000€, mobilisant inutilement une capacité d'investissement qui aurait pu être employée à la rénovation de l'actuel restaurant scolaire (jamais sérieusement étudiée).

Et sans les élèves de l'école et du collège Saint Michel, comment le nouveau restaurant va-t-il trouver sa rentabilité avec seulement 140 écoliers par jour ?

Va-t-on encore devoir combler annuellement les déficits... ? C'est une vraie spécialité de notre commune : musée (300.000€), médiathèque (500.000€), office du tourisme (100.000€), ...et bientôt le nouveau restaurant scolaire.

LES IMPOTS

Les impôts locaux doivent correspondre aux dépenses locales, c'est une vérité de la Palice...

Il n'est pas sain de vouloir constituer des réserves à tout prix : le mot est peut-être dur à entendre mais l'impôt, prélevé sous contrainte, peut être assimilé à un véritable racket. Chaque Carnacois paie 1141€ au lieu de 401€ pour une commune de taille comparable (Chiffres officiels sur le site www.gouv.fr).

La volonté de réduire les dépenses de fonctionnement n'existe pas. Rien n'est trop beau pour l'office de tourisme et la médiathèque qui deviennent des gouffres financiers incontrôlables.

Les frais de personnel continuent eux aussi d'augmenter d'année en année, atteignant un niveau 2 fois plus élevé que dans des communes équivalentes.

LES INVESTISSEMENTS

Accroître le bien être public, en améliorant votre vie quotidienne, doit être au centre des préoccupations des élus : **pour cela, il est nécessaire d'évaluer les besoins réels afin que les investissements soient utiles, proportionnés et profitent réellement à tous.**

La majorité actuelle a investi moins en 2014 et 2015 que la précédente majorité. Les investissements réalisés sont très éloignés des investissements prévus !

Et nous regrettons l'orientation choisie pour ces investissements. Les dépenses consacrées à la communication « Marque de Territoire », à la rénovation des Offices de Tourisme, aux études trop nombreuses et parfois inutiles destinées à la contestation du PPRL... ne vous ont rien apportées pour votre quotidien, mais vous ont coûté très cher.

N'aurait-il pas été préférable, dès cette année, de se consacrer à la réfection de la voirie, de mettre en chantier un bâtiment dédié aux activités associatives très nombreuses sur Carnac et de mettre enfin en œuvre un projet global de circulations douces liant la Campagne, le Bourg et la Plage ?

LE PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)

Au cours des délibérations liées au PLU, nous avons toujours affirmé qu'il fallait préserver un minimum de constructibilité à la campagne et en particulier dans les dents creuses.

Afin d'alerter les élus nationaux et le gouvernement sur ce problème, nous avons proposé au dernier conseil municipal une motion dans ce sens, visant une modification des lois ALUR et Littoral et cette motion a été votée à l'unanimité :

L'application stricte des lois ALUR et LITTORAL rend impossible toute construction nouvelle dans les « Dents creuses » situées dans les hameaux.

La raréfaction des terrains constructibles a pour effet d'augmenter le coût du foncier et rend problématique l'accès au logement des ménages.

En conséquence le conseil municipal alerte le gouvernement et demande aux parlementaires d'adapter les lois Littoral et Alur au territoire afin notamment, d'autoriser la construction dans les « Dents creuses », permettant ainsi de densifier les hameaux, tout en préservant les espaces naturels, agricoles et forestiers.